

RÈGLEMENT 2011-004 A-2
AMENDANT LE RÈGLEMENT 2007-004
CONCERNANT UNE NOMINATION DE VOIES DE CIRCULATION
ET UN CHANGEMENT DE NUMÉROTATION CIVIQUE
POUR LES SECTEURS SUD, VILLAGE ET NORD

ATTENDU que des modifications sont devenues nécessaires suite à l'adoption du règlement 2007-004;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné par madame Francine Buisson, conseillère, lors de la séance régulière du 12 septembre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal adopte le règlement 2011-004 A-2 et décrète ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1
TITRE ET OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le numéro 2011-004 A-2 et s'intitule :

« Règlement amendant le règlement 2007-004 concernant
une nomination de voies de circulation et un changement de numérotation civique
pour les secteurs sud, village et nord »

Le présent règlement a pour effet de corriger certaines anomalies apparaissant sur le règlement 2007-004.

ARTICLE 2

Les modifications apportées sont les suivantes :

4 ^E RANG		
Numéro de matricule & Propriétaire	Ancienne numérotation	Nouvelle numérotation
4747-09-5749 Frédéric Pellerin et al.	490, 4 ^{ième} Rang	460, 4 ^{ième} Rang

ARTICLE 3
DOCUMENT OFFICIEL

Le document officiel de numérotation civique pour les secteurs Sud, Village et Nord de la municipalité préparé par monsieur Stéphane Bergeron en date du 12 juillet 2007 fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4
LISTE DES PROPRIÉTAIRES

Les noms de propriétaires cités incluent également le nom des co-propriétaires s'il y a lieu.

ARTICLE 5

Fait et adopté à Saint-Élie-de-Caxton, à la séance ordinaire du 3 octobre 2011.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

André Garant, maire

Micheline Allard,
sec.-trés. dir. gén.

Avis de motion : 12 septembre 2011

Adoption : 3 octobre 2011

Publication : 4 octobre 2011